

Bruxelles, le 22 février 2022
(OR. fr)

6454/22

Dossier interinstitutionnel:
2022/0002(NLE)

FISC 51
ECOFIN 157

NOTE POINT "I/A"

Origine:	Secrétariat général du Conseil
Destinataire:	Comité des représentants permanents (2 ^e partie)/Conseil
N° doc. Cion:	5394/22 - COM(2022) 8 final
Objet:	Règlement d'exécution du Conseil modifiant le règlement d'exécution (UE) n° 282/2011 en ce qui concerne la mise à jour du certificat d'exonération de la TVA et/ou des droits d'accise - Adoption

1. Le 13 janvier 2022, le Conseil a reçu la proposition de la Commission¹ relative au sujet visé en objet.
2. Le 28 janvier 2022, la présidence a présenté aux délégations au sein du groupe « Questions fiscales (Fiscalité indirecte) » un projet révisé du texte du règlement d'exécution, auquel toutes les délégations ont confirmé leur soutien.
3. Compte tenu de ce qui précède, le Comité des représentants permanents est invité à suggérer que le Conseil:
 - adopte, en point "A" de l'ordre du jour d'une prochaine session, la décision d'exécution visée en objet, dont le texte, mis au point par les juristes-linguistes, figure dans le document 6066/22;
 - décide de faire publier ladite décision d'exécution au Journal officiel.

¹ Document 5394/22.